III - Renforcer l'équité territoriale et la cohésion sociale

- A L'Etat a maintenu son action d'accompagnement des collectivités territoriales
 - 1 Des dotations de l'Etat en augmentation
 - 2 Des avancées modestes de l'intercommunalité

B – L'Etat agit pour un aménagement équilibré des territoires et concentre des moyens en faveur des territoires les plus sensibles

- 1 Des moyens supplémentaires affectés aux quartiers en difficulté
 - a) L'emploi
 - b) L'éducation
 - c) La rénovation urbaine et gestion urbaine de proximité
 - d) Les délégués du préfet
 - e) L'évolution de la géographie prioritaire de la politique de la ville et de la contractualisation
- 2 Accessibilité numérique et développement d'une agriculture durable : deux axes d'intervention de l'Etat en direction des territoires ruraux
 - a) Accessibilité numérique
 - b) Développement d'une agriculture durable
 - 3 Les opérations d'intérêt national
 - a) La nouvelle équipe de préfiguration de l'OIN Paris Saclay est opérationnelle
 - b) L'OIN Seine Aval
 - 4 L'Etablissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)
 - 5 La politique d'équipement commercial
 - 6 Un développement dans le respect de la protection du patrimoine
- C Les actions en faveur des jeunes et des publics fragiles
 - 1 La création de logements sociaux est une priorité forte de l'Etat dans le département
 - 2 Le soutien à la pratique culturelle et sportive chez les jeunes de la vie associative
 - 3 Les programmes d'intervention en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées
 - a) Actions en faveur des personnes âgées : hausse de 14% des crédits de l'Etat
 - b) Une meilleure coordination de la prise en charge des personnes handicapées
- 4 Le schéma départemental d'accueil des gens du voyage

III - Renforcer l'équité territoriale et la cohésion sociale

L'Etat doit veiller aux conditions d'un développement harmonieux des territoires, de la vie économique, sociale et culturelle. L'effort financier de l'Etat et l'accompagnement des collectivités, les politiques de solidarité, la politique de la ville, l'aménagement équilibré du territoire sont les axes privilégiés de cette intervention.



Anne Boquet a été reçue par Alain Schmitz, Président du Conseil Général pour présenter le rapport des services de l'Etat 2008, le 25 septembre 2009.

A- L'Etat a maintenu son action d'accompagnement des collectivités territoriales

La France est une république décentralisée. Dans un contexte de décentralisation accrue et de libre administration locale, l'Etat exerce un rôle de contrôle, mais aussi d'accompagnement des collectivités territoriales.

1 - Des dotations de l'Etat en augmentation

En 2009, 885 M€ ont été versés aux collectivités locales du département, soit une progression de 11 % due principalement au remboursement du FCTVA dans le cadre du plan de relance.

S'est ajoutée la nouvelle dotation de développement urbain (DDU), créée en loi de finances pour 2009 en faveur de cent villes particulièrement défavorisées. Dans les Yvelines, elle bénéficie à quatre communes (Chanteloup les Vignes, Les Mureaux, Mantes la Jolie, Trappes), pour un montant total de 2.18 M€.

La dotation forfaitaire de la dotation globale de fonctionnement (DGF) a représenté 602 M€ et a augmenté de 1,7%.

La dotation de solidarité urbaine a cru de 5,92%, ainsi que la dotation de solidarité rurale (+ 6%) et la dotation de développement rural (+ 8,02%). Est ainsi clairement affichée la volonté de l'Etat d'accentuer son effort en faveur des villes et des communes rurales les plus défavorisées afin de réduire les inégalités territoriales.

La dotation globale d'équipement des communes et la dotation de développement rural, d'un montant respectif de 3.2M€ et 0.6M€, ont permis de financer 207 projets d'investissement.

2 - Des avancées modestes de l'intercommunalité

Le territoire des Yvelines est couvert par 4 communautés d'agglomération et 11 communautés de communes.



Au cours de l'année 2009, le périmètre de la communauté de communes du Pays Houdanais a été étendu à de nouvelles communes et la communauté de communes Versailles Grand Parc s'est transformée en communauté d'agglomération.

Des actions de sensibilisation ont été engagées par la préfecture auprès des communes, des communautés de communes et syndicats sur la rationalisation des périmètres d'établissements publics de coopération intercommunale sur le secteur de l'énergie. De nombreuses communes ont ainsi adhéré au Syndicat d'Energie des Yvelines.

Au 1^{er} janvier 2010, 122 communes restent isolées; 47% des communes et 41 % de la population des Yvelines ne sont pas couverts par l'intercommunalité.

En comparaison avec l'Île de France et la France entière :

- 25 % des communes et 44 % de la population de l'ensemble de la région Île-de-France ne sont pas couverts par l'intercommunalité.
- Pour la France entière, ces niveaux sont, respectivement, de 5% et 11 %.

B - L'Etat agit pour un aménagement équilibré des territoires et concentre des moyens en faveur des territoires les plus sensibles

Dans un département à forts contrastes économiques et sociaux, l'équité territoriale est une priorité de l'Etat.

1 - Des moyens supplémentaires affectés aux quartiers en difficulté

L'effort financier de l'Etat au titre des 15 contrats urbains de cohésion sociale du département s'est poursuivi en 2009 et s'est élevé à plus de 11 M€.

La dynamique du plan Espoir banlieues, voulue par le président de la République, et lancée concrètement par le Comité interministériel des villes le 20 juin 2008, vise à mobiliser plus largement les moyens de droit commun de l'Etat au service des territoires prioritaires, en complément de ses contrats urbains de cohésion sociale. Les priorités de ce plan portent sur l'emploi, la réussite éducative, l'accès aux formations d'excellence, l'amélioration du cadre de vie et le renforcement de la présence de l'Etat dans les quartiers.

a) L'emploi

En 2009, le contrat d'autonomie, mesure phare de la dynamique Espoir banlieues, est monté fortement en puissance: au 31 décembre, 909 jeunes ont signé un contrat et 129, parmi les sortants du dispositif, ont été placés en emploi (CDD, CDI de plus de 6 mois) ou en formation qualifiante.

Le contrat s'adresse à des jeunes de 16 à 25 ans issus des ZUS, faiblement qualifiés. Cette offre d'accompagnement personnalisé et renforcé d'une durée de 6 mois vise l'accès à un emploi, une formation qualifiante, voire la création d'entreprise.



Les premiers contrats d'autonomie ont été signés à Mantes-la-Jolie le 10 juillet 2008 en présence de Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville et de Laurent Wauquiez, Secrétaire d'Etat à l'emploi.

Une enveloppe exceptionnelle de crédits du plan de relance (380 000€), déléguée par l'Agence nationale de la cohésion sociale et de l'égalité des chances, a permis de soutenir une trentaine d'actions dans les quartiers en faveur de l'insertion par l'activité économique, l'accompagnement vers l'emploi et le parrainage, l'accompagnement à la création d'activité, l'aide à la formation et à la mobilité.

Le nombre de bénéficiaires est estimé à 1 381 habitants des quartiers en politique de la ville.

b) L'éducation

Les élèves en éducation prioritaire représentent 15,2 % des élèves scolarisés dans le département.

Dans les zones où l'échec scolaire et les difficultés d'insertion des jeunes sont plus importants qu'ailleurs, la réduction des inégalités en matière éducative est un enjeu essentiel.

L'inspection académique a poursuivi son action d'animation des 7 réseaux ambition réussite (RAR) et réseaux de réussite scolaire (RRS), sous contrat pour la période 2007-2011.

Au total, les moyens humains complémentaires pour l'éducation prioritaire en 2009-2010 représentent 14 enseignants d'appui, 42 assistants pédagogiques, 17 postes de coordonnateurs, 36 enseignants de soutien.

De même, l'Inspection académique a déployé l'accompagnement éducatif dans les écoles du premier degré en éducation prioritaire. En 2009, cette mesure a concerné les 22 collèges en réseau ambition réussite et en réseau réussite scolaire du département et 48 écoles élémentaires (contre 37 en 2008). 3 173 élèves, soit environ 25 % des effectifs des écoles élémentaires en éducation prioritaire, participent à ce dispositif. Chaque réseau, RAR ou RRS, bénéficie d'un demi-poste d'assistant pédagogique pour l'accompagnement éducatif dans le premier degré, soit 11 postes au total.

Un partenariat renforcé avec la Direction Départementale de la Jeunesse et des Sports s'est concrétisé par la signature de conventions qui ont permis de créer de nombreux modules sportifs. Le partenariat avec le Conseil Général permet d'élargir l'offre culturelle de l'accompagnement éducatif dans les collèges.

De façon complémentaire et en coordination avec l'Inspection académique, la Préfecture a poursuivi l'animation des dispositifs de réussite éducative de la politique de la ville : soutien aux programmes de réussite éducative, au développement de l'Ecole de la deuxième chance, des cordées de réussites et de la création de places d'internat d'excellence.

Dans les territoires couverts par un contrat urbain de cohésion sociale, 18 programmes locaux de réussite éducative sont soutenus par l'Agence nationale de la cohésion sociale, en association avec l'Education nationale et les communes. Ces programmes, impliquant un travail partenarial local, ont pour objectif de repérer les enfants et adolescents de 2 à 16 ans en difficulté et de les accompagner individuellement hors temps scolaire afin d'améliorer leurs chances de réussite.

L'Etat soutient cette politique à hauteur de 3,2 M€ dans les Yvelines. Plus de 2 600 jeunes ont bénéficié de ces programmes, qui ont été reconduits pour 2010.

Grâce au soutien de l'Etat, de la Région et des collectivités locales concernées, deux nouveaux sites de l'Ecole de la deuxième chance ont ouvert en 2009 aux Mureaux et à Magnanville. Avec le site de Trappes, ce sont 211 nouveaux stagiaires qui ont été accueillis par ce dispositif.

Trois cordées de la réussite ont été mises en place dans les Yvelines entre l'Université de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, HEC et AgroPariTech et 13 lycées : 785 élèves ont été suivis par des tuteurs. L'objectif est de donner aux jeunes en difficulté l'envie d'accéder aux formations supérieures.

Enfin, 26 places d'internat d'excellence ont été labellisées en 2009 et réservées pour des élèves en éducation prioritaire dans 4 établissements scolaires des Yvelines.



La préfète, accompagnée de Catherine Hénuin, souspréfète, chargée de mission pour la politique de la ville, a reçu les élèves de différentes écoles de la deuxième chance du département, le 7 juillet 2009



Déplacement de la préfète le 6 février 2009 à l'école de la deuxième chance de Trappes

c) La rénovation urbaine et la gestion urbaine de proximité

Dans les Yvelines, les investissements au titre de la rénovation urbaine représentent 1,380 milliards d'euros de travaux et 423M€ de subventions de l'Agence nationale de la rénovation urbaine. Six conventions ont été signées en 2005 et 2006 pour le Mantois, les Mureaux, Trappes, Chanteloup-les-Vignes, Sartrouville, Ecquevilly et un protocole de préfiguration a été acté en mai 2009 pour le quartier de la Coudraie à Poissy. Trois opérations «isolées» sont soutenues par l'ANRU à La Verrière, Plaisir et Achères, ainsi qu'une opération de réhabilitation à Magny les Hameaux.

L'avancement opérationnel des projets est désormais entré dans une phase très active. Au 31 décembre 2009, ils étaient engagés financièrement à 55% en moyenne. Des paiements ont été effectués au bénéfice des maîtres d'ouvrage à hauteur de 105,8 M€.

Le département a reçu 16,5 M€ au titre du plan de relance de l'ANRU qui se répartissent en 2.2 M€ pour le Mantois, 1.8 M€ pour Sartrouville, 2.1 M€ pour Chanteloup-les-Vignes, 0.2 M€ pour Ecquevilly, 2.1 M€ pour les Mureaux, 2.5 M€ pour Poissy et 5.5 M€ pour Trappes.



Fadela Amara, Secrétaire d'Etat chargée de la Politique de la ville à Sartrouville

La gestion urbaine de proximité a pour objectif de pérenniser les investissements de l'Agence nationale de rénovation urbaine.

Dans le cadre de la Dynamique Espoir Banlieues, l'Agence pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (ACSé), en lien avec l'ANRU, a initié et financé des diagnostics de gestion urbaine de proximité dans les quartiers en politique de la ville de douze communes du département.

De nombreux partenaires ont été associés à cette démarche : des représentants de l'Etat et des collectivités locales, des bailleurs, des élus, des représentants d'habitants et d'associations, des gardiens et des médiateurs. Le constat partenarial des dysfonctionnements observés lors de visites «en marchant» a servi de base à l'élaboration de pistes de résolution formalisées dans une feuille de route à 6 mois.

d) Les délégués du préfet

La dynamique «Espoir banlieues» a renforcé la présence et la visibilité de l'Etat dans les quartiers par la création des délégués du préfet. Le département des Yvelines compte six postes. Cinq délégués ont été nommés fin 2008 ou au cours de l'année 2009, au Val Fourré, à Mantes la Jolie, à Trappes, à Sartrouville, aux Mureaux et pour la CASQY/La Verrière. Fin 2009, les postes de Sartrouville et de Chanteloup-les-Vignes ont fait l'objet d'un nouvel appel à candidature.



Catherine Rais, déléguée de la préfète à la maison de la justice et du droit (MJD) à Trappes en présence de la directrice de la MJD et de la préfète.

e) Evolution de la géographie prioritaire de la politique de la ville et de la contractualisation.

A l'initiative du comité interministériel des villes du 20 janvier 2009, a été ouverte une concertation nationale sur la géographie prioritaire de la politique de la ville et la contractualisation.

La Préfecture des Yvelines a organisé trois réunions dans le département, auxquelles ont participé plus de 80 acteurs de la politique de la ville : des maires des communes concernées, leurs adjoints, les chefs de projet, les sous-préfets d'arrondissement, les chefs des services de l'Etat, les délégués du préfet, les chambres consulaires, des représentants des bailleurs, des directeurs des missions locales et autres acteurs socio-économiques.

Un rapport a été transmis au Ministre du travail, des relations sociales, de la famille, de la solidarité et de la ville et à la Secrétaire d'Etat chargée de la politique de la ville sur les résultats de cette consultation. Il est ressorti que les élus, dans une large majorité, souhaitent la poursuite de la contractualisation, sur un projet de territoire ou de ville, incluant un niveau d'engagement des moyens de droit commun.

2 - Accessibilité numérique et développement d'une agriculture durable : deux axes d'intervention de l'Etat en direction des territoires ruraux

a) Accessibilité numérique

En 2009, 27 communes rurales ont pu être dotées d'équipements numériques avec l'appui du ministère de l'éducation nationale. Ce projet d'équipement numérique des écoles rurales a permis de sensibiliser les communes rurales à la nécessité d'équiper en matériel les écoles afin de permettre aux élèves de valider certaines compétences du socle commun de connaissances.

Un courrier a été adressé par l'Inspecteur d'Académie aux 155 maires des communes de moins de 2 000 habitants afin de leur présenter ce projet et une réunion a été organisée à leur intention.

Une seconde dotation pour 24 communes supplémentaires a été débloquée début 2010.



Remise du rapport sur la modernisation de l'école par le numérique de Jean-Michel Fourgous à Luc Chatel, Ministre de l'Education Nationale le 15 février 2010

b) Développement d'une agriculture durable

L'agriculture yvelinoise se caractérise par une très forte proportion de productions céréalières et de grandes cultures.

La surface agricole déclarée au titre de la PAC en 2009 s'établit à près de 89 000 hectares. La diminution du nombre d'exploitations agricoles se poursuit : 777 déclarations de surfaces en 2009 dont 80 éleveurs contre 790 en 2008). La surface moyenne des exploitations augmente pour s'établir en 2009 à 114,3 hectares contre 112,5 hectares en 2008.



Les aides directes végétales (aides grandes cultures, cultures énergétiques, gel volontaire, protéagineux et aide découplée) ont représenté en 2009 un montant global de 29,5 M€ dont 23 M€ d'aides découplées.

Les aides animales (prime à la brebis, prime au maintien du troupeau de vaches allaitantes et prime à l'abattage) s'élèvent à 370 000 € en 2009.



Copyright: ©Cheick Saidou/Min.Agri.Fr

Inauguration de la 8^{ème} conférence mondiale Mérinos, par Bruno Le Maire, ministre de l'alimentation, de l'agriculture et de la pêche, en présence de Gérard Larcher, Président du Sénat, Maire de Rambouillet, le 4 mai 2010 Depuis 2005, le versement de ces aides est subordonné au respect d'exigences en matière d'environnement, de bonnes conditions agricoles et environnementales, de santé publique, de santé des animaux et des végétaux et de protection animale. Le respect de ces exigences fait l'objet de contrôles.

Le développement d'une agriculture durable, capable à la fois d'assurer un revenu correct aux exploitants tout en préservant l'environnement, devient un enjeu majeur.

En plus des aides directes versées aux exploitants, le fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER), le ministère de l'alimentation et de l'agriculture, le Conseil Régional et le Conseil général, financent au travers du programme de développement rural hexagonal de nombreuses mesures permettant l'accompagnement et le soutien des exploitations vers une agriculture durable. Ces financements contribuent également au maintien et au développement des zones rurales. En 2009, la DDEA a instruit 38 dossiers relatifs aux aides du 2ème pilier de la PAC représentant un montant d'aides de 99. 382€.

S'agissant de l'installation de jeunes agriculteurs

La commission départementale d'orientation agricole a émis, en 2009, un avis favorable à **l'attribution de la dotation** «jeune agriculteur» **pour 3 jeunes,** d'un montant total de **46.100 €**.

Six autorisations de financement ont également été accordées dans le cadre des prêts bonifiés pour les jeunes agriculteurs pour un montant total d'investissements de 501.100 €.

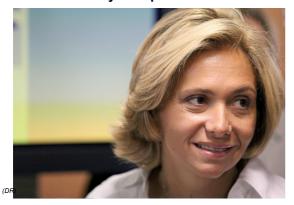
Un nouveau parcours de préparation à l'installation a été institué en 2009 suite aux négociations avec les organisations professionnelles : le plan de professionnalisation personnalisée.

Il consiste en une préconisation d'actions de professionnalisation jugées indispensables à la réussite d'un projet d'installation avec les aides de l'Etat ou des collectivités ; il fait partie intégrante de la capacité professionnelle requise pour l'obtention des aides.

De nouvelles instances de gouvernance ont été constituées au plan régional et départemental. Le point d'information Installation de l'Ile-de-France et la Chambre Interdépartementale d'Agriculture ont respectivement été labellisés en tant que centres d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisée.

3 - Les opérations d'intérêt national.

a) La nouvelle équipe de préfiguration de l'OIN Paris Saclay est opérationnelle.



Valérie Pécresse, Ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche, a organisé une réunion publique, le 10 juin 2010, avec toutes les parties prenantes du plateau de Saclay, notamment les élus et les associations afin d'échanger sur l'aménagement du futur campus.

Un pilotage régional a été mis en place par le préfet de région sur les deux départements concernés.

L'année 2009 a été, en partie consacrée, à doter d'outils, le futur établissement public.

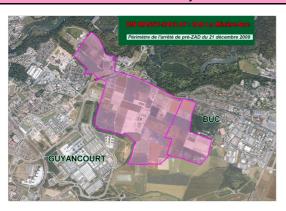
Un accord-cadre de maîtrise d'œuvre urbaine et paysagère, qui vise à doter l'OIN Paris-Saclay d'un planguide d'aménagement, a été signé le 18 décembre 2009, pour un premier rendu intermédiaire en avril 2010, et des premiers éléments communicables pour la mi-2010.

L'étude relative à l'évaluation environnementale sur l'ensemble des communes concernées par le périmètre OIN Paris-Saclay a été lancée le 19 janvier 2010. Une étude globale de gestion de l'eau va être engagée.

Cette étude visera à traiter la gestion des eaux à l'échelle des bassins versants du territoire et à réaliser un schéma directeur d'assainissement en étroite collaboration avec les élus des communes concernées. Un schéma global de gestion des eaux du plateau devra être élaboré.

Les services territoriaux de l'Etat et l'équipe de l'OIN ont initié dès septembre 2009 cette dynamique.

Deux périmètres de pré-ZAD ont été pris en 2009 sur le plateau de Satory, à Versailles et sur les terrains dits «de la Minière» à Guyancourt et Buc.



La mission OIN Paris-Saclay, la préfecture des Yvelines et la DDEA accompagnent également de nombreux projets d'aménagement, notamment ceux concernant la reconversion de sites militaires.

Un comité de pilotage a été institué pour envisager la reconversion du camp des Matelots et des Mortemets. Une étude urbaine et paysagère, financée par le ministère de la Défense, sur ce site a été lancée en décembre 2009.



Le plateau de Satory fait également l'objet d'un suivi particulier, notamment en ce qui concerne l'installation de deux plate-formes de recherche et développement du pôle de compétitivité Mov'eo. Une étude sur le devenir des pistes a été engagée par la mission OIN.

b) L'OIN Seine-Aval

Sur le territoire Seine-Aval, l'Etablissement Public d'Aménagement Mantes Seine-Aval (EPAMSA) a poursuivi sa mission de direction de projet de l'opération d'intérêt national et d'aménageur.

Au titre de la direction de projet, le comité de pilotage du 29 septembre 2009 a approuvé les priorités opérationnelles, issues des études menées sur la composition urbaine et paysagère du territoire : notamment le travail des différentes échelles de mobilité, la mise en valeur de la Seine ou encore la valorisation de l'image du territoire, à travers ses activités technologiques, son patrimoine naturel et la construction durable. Ce rôle d'animation stratégique a été renforcé en 2009.

Le comité de pilotage de l'OIN a demandé à l'EPAMSA d'axer son activité sur le développement économique, en lien étroit avec les collectivités territoriales.

Outre les synergies à établir avec les pôles voisins, l'action économique visera à développer des filières prioritaires (automobile – aéronautique – mécanique / mécatronique, éco-industries, écoconstruction, santé et services à la personne) ainsi que l'offre de formation.

Les premiers projets, qui émergeront en 2010, viseront à expérimenter sur le territoire la mise en œuvre d'un réseau de véhicules électriques (Renault / EDF / EPAMSA), à créer un pôle écoconstruction Seine Aval, ou encore créer un campus de formation santé et services à la personne dans le quartier de Bécheville aux Mureaux.

L'activité d'aménagement de l'EPAMSA a été marquée par la finalisation de la commercialisation de la ZAC Mantes Innovaparc : ZAC portant sur la création d'une pépinière d'entreprise et sur un programme de bureaux.

La dépollution de la Zac Mantes Université a été facilitée grâce aux crédits Plan de relance, qui permettent de prendre en charge 50% de frais de dépollution.

Les travaux de terrassement de la plate-forme ferroviaire ont également été achevés, permettant ainsi pour 2010 l'aboutissement de l'installation des ouvrages ferroviaires par Réseau Ferré de France (RFF).

L'EPAMSA anime également le projet urbain intégré dans le cadre de l'appel à projet «In Europe» du programme FEDER 2007-2013. Le travail de concert avec les collectivités locales tout au long de l'année 2009 a permis d'accélérer la mise en œuvre de ce projet urbain et de présenter 9 nouvelles opérations au Comité régional unique de programmation de janvier 2010 pour un montant FEDER de 2.9M€. En février 2009, 5 opérations avaient été programmées par l'EPAMSA pour 1.9M€ de crédits FEDER.

L'EPAMSA, en collaboration avec la ville et la communauté d'agglomération a mené en 2009 plusieurs études de définition afin de redessiner la ville de Carrières sous Poissy, territoire considéré comme prioritaire dans le cadre du Grand Paris, plus particulièrement de la confluence Seine Oise.

La candidature de la ville a été retenue dans le cadre de l'appel à projets «Nouveaux Quartiers Urbains».

Trois objectifs forts ont été retenus pour ce projet:

- -créer une nouvelle centralité urbaine rayonnant à l'échelle de la boucle ;
- **-renforcer le pouvoir économique** en privilégiant la filière de l'**éco-construction** et des **éco-industries**
- -préserver et rendre accessible des espaces de nature

Ce programme, ambitieux, devrait permettre la création :

- de 800 logements dès 2013 (2 800 en 2020),
- de 27 000 m² de commerces,
- d'équipements publics s'ouvrant largement vers la nature.

4 - L'Établissement Public Foncier des Yvelines (EPFY)

L'Etablissement Public Foncier des Yvelines est un partenaire aujourd'hui reconnu par les collectivités locales.

Ainsi en 2009, l'EPFY a signé 13 conventions avec des collectivités, dont 8 nouvelles. Ces nouvelles signatures illustrent parfaitement le rôle d'accompagnateur des communes tout au long de la procédure : sur 162 hectares l'EPFY aura une action de veille foncière, accompagnant la collectivité dans la définition de son projet et sur 24 autres hectares, l'EPFY aura un rôle plus offensif de maîtrise foncière

La très large majorité de ces conventions ont pour finalité la réalisation de programmes d'habitat comprenant une part significative de logements sociaux. 8 conventions ont été passées avec des communes déficitaires en logements sociaux au titre de l'article 55 de la loi SRU.

L'EPFY intervient également en faveur du développement économique. 5 conventions signées en 2009 permettent un développement économique des territoires : création de 6 zones d'activité économiques, réalisation d'un parc écoconstruction, d'une centrale photovoltaïque...

L'EPFY est acteur de l'anticipation foncière sur les deux OIN du département.

Sur le Plateau de Saclay, l'EPFY a accompagné la mission de préfiguration de l'OIN Paris Saclay dans la réalisation d'études préalables pour l'élaboration d'une stratégie foncière qui a permis de définir des ZAD et pré ZAD sur les territoires de Satory, et autour de la Minière (Guyancourt et Buc). En Seine Aval, une étroite collaboration s'est instaurée entre l'EPFY et l'EPAMSA. L'EPFY est ainsi titulaire d'un droit de préemption sur 2 750 hectares en ZAD s'étendant sur 29 communes de l'Oin Seine Aval.

Enfin, en 2009, l'EPFY a adopté son programme Pluriannuel d'Intervention pour 2010-2013 avec trois priorités :

- la protection du foncier pour augmenter et diversifier l'offre de logement dans une perspective de développement durable. Son intervention vise à constituer un stock de foncier pour la production potentielle de 5000 logements. Cet objectif est ambitieux puisqu'il représente un doublement de l'objectif du premier PPI.
- l'accompagnement des grands projets de développement économique, notamment dans le périmètre de l'OIN Seine Aval, dans le développement de la filière éco-industries, et de façon plus globale, sur des espaces économiques dégradés.
- la constitution des réserves foncières d'anticipation.

5 - La politique d'équipement commercial

En 2009, les services préfectoraux et la DDEA ont été particulièrement mobilisés par la mise en place de la **nouvelle réglementation** en matière d'équipement commercial. **19 projets** ont été **autorisés** dont 15 par la commission départementale d'aménagement commercial.

Par ailleurs, le moratoire sur les projets d'équipements commerciaux adopté le 31 janvier 2009 sur le territoire de la Seine Aval en accord avec le président du Conseil général et la chambre de commerce et d'industrie a été levé fin septembre.

Une démarche concertée a été adoptée pour n'accepter les projets d'équipements commerciaux qu'après avoir vérifié qu'ils étaient compatibles avec les conditions de circulation et le projet de développement équilibré du territoire. Cette démarche de concertation préalable ne pourra réussir qu'avec un engagement fort des maires dans le respect de ce dispositif.

6 - Un développement dans le respect de la protection du patrimoine.

Le département compte 13% des monuments historiques de la Région. Quatre arrêtés de protection ont été pris en 2009 concernant le domaine de Marly à Marly-le-Roi, le château de Brouëssy à Magny-les-Hameaux et la maison Bechmann à Jouy-en-Josas.



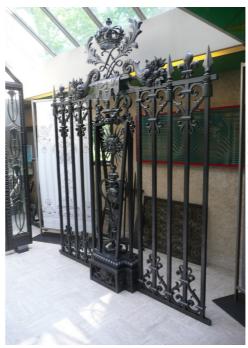
Le domaine de Marly

La conservation des antiquités et objets d'art située aux archives départementales est chargée d'une mission d'étude, de recensement, de protection et de valorisation des objets mobiliers. En 2009, troisième année du plan quinquennal de recensement, 63 communes ont pu être recensées, ce qui porte à 183 le nombre de communes visitées sur les 262 du département. 19 décisions d'inscription ont été prises lors de la commission d'objets mobiliers de février.

A ce jour, la base de données des archives départementales compte 6 536 notices réparties entre objets mobiliers inscrits, classées et non protégés et 5 525 clichés.

Concernant la restauration des objets classés, suivie par la DRAC lle-de-France, méritent d'être mentionnées les restaurations de la tapisserie «Château de Madrid», celle du musée municipal de Saint-Germain-en-Laye et celle de la fin des tentures, en cuir doré peint, au château Marochetti de Vaux-sur-Seine.

En 2009, le service départemental de l'architecture et du patrimoine (SDAP), au titre de ses missions de promotion d'une architecture et d'un urbanisme de qualité et de la conservation du patrimoine, a accompagné la mise en place d'une réforme importante de la réglementation des monuments historiques.



La préfète a rendu hommage à l'exceptionnel savoir-faire de la Fondation Coubertin à Saint-Rémy-lès-Chevreuse le 21 mai 2010

Pour répondre aux impératifs du droit européen, il a été mis fin au monopole des architectes en chef pour la maîtrise d'œuvre de l'ensemble des monuments historiques. Compte tenu de cette ouverture à la concurrence, le contrôle scientifique et technique de l'Etat a été formalisé. Enfin s'est créée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage de l'Etat, payante ou gratuite, pour les propriétaires qui ne pourraient assumer leurs responsabilités.

Le ministère de la culture et de la communication a poursuivi en 2009 une réorganisation décidée en 2007 en matière d'autorisation de travaux visant à clarifier ces procédures pour les demandeurs et à améliorer le contrôle de l'administration sur les travaux portant sur les immeubles adossés à des immeubles classés et sur les immeubles inscrits. Le SDAP fait dorénavant office de «guichet unique».

Ainsi, les architectes en chef des monuments historiques continuent à assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration sur les immeubles classés au titre des monuments historiques classés appartenant à l'Etat ou remis en dotation à ses établissements publics dont ils assurent la surveillance.

Un décret du 22 juin 2009 a déterminé les conditions d'un véritable contrôle technique et scientifique des travaux sur la totalité des monuments historiques classés et inscrits qui remplace la simple mission de «surveillance» stipulée par la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.



Crédit photo : Les Nouvelles de Rambouillet

Inauguration de la Cour Impériale rénovée de la Bergerie Nationale de Rambouillet par Gérard Larcher, Président du Sénat, Maire de Rambouillet et la préfète, le 2 mai 2010

La rénovation de la Cour Impériale a été financée grâce à un partenariat avec le ministère de la culture, le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités locales, le ministère de l'agriculture et la ville de Rambouillet